

**Délibération n°2018-03-03**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 8.4**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	53
Pouvoirs	23
Votants	76

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 juin 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Soursac.

**Bernard Rouge** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Mady Junisson	Jean-Pierre Bodeveix	à	François Ratelade
Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc	Sandra Délibit	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Alain Fonfrede	à	Pierre Coutaud
Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen	Fabienne Garnerin	à	Véronique Bénazet
Henri Granet	à	Jean Stöhr	Alain Gueguen	à	Stéphanie Gautier
Dominique Guillaume	à	Éric Cheminade	Jean-Pierre Guitard	à	Michel Guitard
Michel Lacrocq	à	Laurence Boyer	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Jean-François Loge	à	Bernard Rouge	Laurence Monteil	à	Françoise Béziat
Philippe Pelat	à	Martine Pannetier	Michel Pesteil	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Poigneau	à	Marilou Padilla-Ratelade	Nathalie Peyrat	à	Jean-Marc Michelon
Serge Peyraud	à	Jean Valade	Gérard Rougier	à	Gilles Magrit
Michel Saugeras	à	René Lacroix			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Marc Bodin, Éric Bossaert, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Bernard Couzelas, Christine Da Fonseca, Philippe Exposito, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Geneviève Disdero, Cécile Martin, Daniel Mazière, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Sylvie Prabonneau, Marc Ranvier, Jean Robineaux, Valérie Sérrurier, Jérôme Valade, Jeannine Vivier.

## Validation de la convention avec Dorsal pour l'aménagement numérique du territoire corrézien

Le président rappelle que par délibération, le comité syndical de DORSAL a adopté un protocole financier de base qui acte, au vu du plan d'affaire de la SPL « Nouvelle Aquitaine THD » la répartition des redevances escomptées de la commercialisation des prises FTTH.

Ce protocole est construit sur le choix d'effectuer un abattement prudentiel de 45% sur la prévision de recettes nettes cumulées futures, soit pour DORSAL un montant évalué à 30M€. Pour le département de la Corrèze le montant, après abattement, est évalué à 20M€.

Ce protocole précise les modalités de répartition de cette somme :

- une avance remboursable à DORSAL de 15M€ d'ici 2032 venant en déduction de l'autofinancement corrézien (Département + EPCI)
- un emprunt long terme de 5M€ contracté par DORSAL en 2018 venant en déduction de l'autofinancement corrézien.

Pour les EPCI, 60% seront versés sous forme d'avance remboursable et 40% sous forme de fonds de concours. L'intérêt de cette distinction est que Dorsal remboursera à Haute-Corrèze Communauté le montant de l'avance consentie sur 2018-2021, à compter de 2022 sur une période de 10 ans.

Sur la base des éléments précédents, les modalités de versements de ces participations seront définies dans 2 conventions par EPCI (cf. modèles en pièce jointe).

Modalités de versement harmonisées :

- une avance de 30% à la signature de la convention ;
- un 1<sup>er</sup> acompte de 30% au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 ;
- un 2<sup>ème</sup> acompte de 30% au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 ;
- un solde de 10% sur présentation de justificatifs de fin de travaux réalisés sur le périmètre de l'EPCI

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modalités de financement du projet 100% fibre 2021 pour la Corrèze comme exposé dans les conventions ci-joint ;
- **AUTORISE** le président à signer les deux conventions et tous documents nécessaires à leur mise en œuvre.

A l'unanimité	
Votants	76
Pour	76
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,  
Délibération certifiée exécutoire après réception de la  
sous-préfecture,**

**À Soursac, le 28 juin 2018**

Le président,  
Pierre Chevalier

